

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Bauzeitung**

Band (Jahr): **97/98 (1931)**

Heft 17

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MITTEILUNGEN DER VEREINE.

S. I. A. Schweizer Ingenieur- und Architekten-Verein.**XII. Internat. Architektenkongress in Budapest 1930.**

(Schluss von Seite 210.)

Dem Kongress lag in erster Linie die Aufgabe ob, eine Abklärung der zur Behandlung vorliegenden fünf Themata herbeizuführen. Zu diesem Zwecke wurde den dem Kongress angeschlossenen Verbänden frühzeitig ein Fragenschema zur Vernehmlassung zugestellt. Das Ergebnis dieser Umfrage sollte zunächst den beratenden Kommissionen und schliesslich dem Kongress dienen zu einer schlüssigen Abklärung des Thematastoffes. Die Wiedergabe des in französischer Sprache redigierten Textes der Fragen und Antworten folgt nachstehend in der Reihenfolge der Themata im Wortlaut mit Namensnennung der Vorsitzenden der betreffenden Kommissionen. Deutschland, Oesterreich, Dänemark, Frankreich, Grossbritannien, Rumänien und Ungarn haben zu allen Fragen Stellung bezogen, Niederlande und Schweden zu vieren, Belgien, Norwegen und Italien zu dreien, Spanien zu zweien, Jugoslawien, die U. S. A. und die Schweiz nur zu je einem Thema. Der S. I. A. hat sich zum Thema IV geäussert. Bei Thema V hielt Ing. F. M. Osswald vier Referate: Einfache Ableitung einer verbesserten Nachhallformel; Ueber Kanzelkonstruktionen in Kirchen; Akustischer Konzertsaal mit veränderbarem Volumen; Lärmbekämpfung in Industriellen Anlagen.

Thème I. *La réforme de l'enseignement professionnel architectural conformément aux exigences de la pratique.* — Président: Prof. Dr. Ing. W. Kreis, B. D. A. (Dresden).

Résolutions: En considération de la situation de l'économie mondiale, ainsi que des changements radicaux subis par la production industrielle depuis la guerre, le Congrès estime nécessaire que l'enseignement des connaissances financières, économiques et d'organisation du travail occupe dans la formation de l'architecte moderne une place notablement plus grande qu'autrefois.

Il estime nécessaire que l'acquisition de ces connaissances ne soit plus reléguée par la pratique postérieure aux études, mais qu'elle marche de pair avec les études théoriques. Pour y arriver, le Congrès formule les vœux suivants:

1° Sans toucher à la formation artistique des architectes, la composition des édifices doit être enseignée de telle façon que les projets tiennent compte de la réalité et soient aussi élaborés et examinés au point de vue de l'économie.

2° Comme l'architecture économique a pour base la connaissance parfaite des constructions, il faut attribuer une grande importance à l'enseignement des constructions et le faire figurer parmi les matières dès les premières années d'études.

3° Parallèlement à l'enseignement plutôt théorique de la connaissance des matériaux, il est nécessaire de familiariser pratiquement les élèves avec les matériaux. Cela s'applique notamment aux matériaux nouveaux qui doivent être étudiés dans les laboratoires d'essais avec la participation des élèves.

4° Le Congrès émet le vœu qu'il soit prescrit, avant la délivrance du diplôme d'architecte, un stage obligatoire à passer en partie sur les chantiers, en partie dans un bureau d'architecte.

5° Le Congrès estime qu'il est utile aux architectes prenant part à la vie pratique, d'y arriver avec la connaissance des notions du droit, de l'administration et de l'économie politique.

Thème II. *Les Chambres d'Architectes et les Associations d'intérêt des Architectes.* Président: Prof. Calza Bini (Milano).

Résolutions: Le Congrès émet les vœux:

I. Que le titre et la profession d'architecte soient protégés par les lois dans chaque nation selon les desiderata du XI^{me} Congrès et que les mêmes lois disposent au sujet de l'immatriculation des architectes qualifiés, ainsi que des poursuites et des peines pour usage illégal du titre d'architecte.

II. Le Congrès estime désirable que des corporations d'architectes soient constituées dans chaque nation, sur la base des lois et chargées d'enregistrer (immatriculer) les architectes qualifiés et de sauvegarder dans le pays les intérêts généraux du corps des architectes. — Selon la constitution organique de chaque pays on établira: des Chambres d'Architectes, des Syndicats ou des Corporations ayant la compétence d'une autorité publique.

III. Que les délégués de chaque nation sollicitent dans leur pays la séparation nette entre les professions des architectes chargés de dresser des plans, de diriger et contrôler les travaux, et des entrepreneurs chargés d'exécuter les travaux.

IV. Le Congrès décide que toutes les résolutions et tous les vœux adoptés seront transmis directement par le Secrétariat Général du C. P. C. I. A. aux gouvernements des diverses nations et à la Société des Nations.

Thème III. *La protection de la propriété artistique de l'architecte au point de vue international.* Prof. E. Pontremolli (Paris).

Résolutions: Le Congrès émet les vœux:

ad 1. que le droit d'auteur de l'architecte soit étendu, dans tous les Etats qui ont adhéré à la Convention de Berne, et dans une mesure uniforme, aux cas de transformation, additions et démolitions partielles d'édifices, que la démolition complète d'un édifice ne puisse être non plus autorisée s'il en résulte une perte artistique incontestable;

ad 2. que des particuliers ne puissent s'approprier des idées aux projets architecturaux; mais que l'Etat, les villes ou autres autorités aient le droit d'expropriation dans les cas où l'expropriation est rendue indispensable par des considérations d'intérêt commun d'un caractère social ou national. En pareils cas cependant, le montant de l'indemnité versée à l'auteur devra — à moins d'accord à l'amiable — être fixé par un tribunal indépendant, et l'idée ou projet ayant donné lieu à l'expropriation ne pourra être utilisé que pour le but désigné dans la procédure d'expropriation;

ad 3. que la protection du droit d'auteur constituée par la Convention de Berne soit placée sous la garde et la surveillance de la Société des Nations.

Thème IV. *Le rôle de l'architecte dans les constructions industrielles.* Président: Prof. Dr. Ir. D. F. Slothouwer (Amsterdam).

Résolutions: 1. En ce qui concerne les constructions industrielles, il est désirable que, dès le premier moment, un architecte s'occupe du plan général et du caractère de l'architecture. Il s'ensuit également que dans les constructions industrielles il est d'une importance primordiale que le titre d'architecte et les droits y afférents soient réglés légalement.

2. En général, le mode le plus juste semble être que l'architecte reste libre comme architecte conseil (non employé), bien qu'il faille convenir aussi qu'il doit avoir une connaissance toute spéciale de l'industrie respective.

3. Il serait désirable que dans les Ecoles supérieures, Polytechniques et Universités, il se forme un contact plus intime entre les différentes catégories ou facultés, c'est-à-dire entre celles des architectes et des ingénieurs, afin d'assurer la coopération harmonieuse de l'architecte et de l'ingénieur.

4. Nous constatons que pour les corporations d'architectes il est absolument nécessaire de propager ces idées dans les associations industrielles, pour les convaincre que, ainsi conçue, la participation de l'architecte dans les constructions industrielles est d'une grande importance au point de vue de l'économie nationale et de l'hygiène du travail. Il est nécessaire que les sociétés d'architectes commencent une propagande dans ce sens par la plume et par la parole.

Thème V. *L'Acoustique Architecturale.* Président: G. A. Sutherland (Manchester).

Résolutions: 1. Etant donné que l'acoustique architecturale est une science bien établie, avec des principes généraux, il est à souhaiter qu'elle soit enseignée au cours des hautes études d'architecture.

2. Chaque pays devrait avoir un laboratoire scientifique pour les recherches sur l'acoustique et pour l'essai des matériaux dits acoustiques.

3. Le problème des salles à acoustique réglable mérite un examen approfondi.

4. Il est à souhaiter que l'isolation phonique, nécessaire et pour l'efficacité du travail et pour le repos, soit considérée dans les règlements des Etats et des Villes en matière des bâtiments.

S. I. A. Technischer Verein Winterthur.**Ingenieur-Tagung am 2. und 3. Mai 1931.**

Anlässlich einer Exkursion des Bodensee-Bezirksvereins Deutscher Ingenieure und des Vorarlberger Technischen Vereins finden folgende gemeinschaftliche Veranstaltungen mit dem Techn. Verein Winterthur und dem Zürcher Ing.- und Arch.-Verein statt.

Samstag, den 2. Mai, 3.45 h: Sitzung im Saal des Restaurant Wartmann. Vorträge: Dr. O. H. Hartmann (Schmidtsche Heissdampf-Ges. m. b. H., Kassel): „Ueber Höchstdruckdampfessel“. Ing. Otto Minder (Gebr. Sulzer A.-G., Winterthur): „Ueber Hyperkompressoren“. Ing. Josef Mattmann (Schweizer. Lokomotivfabrik Winterthur): „Ueber rotierende Kompressoren und Vakuumpumpen“.

19.30 h: Gemeinsames Nachtessen (Anmeldung hierzu an der Nachmittagsitzung). Ab 21 h zwangloser Herrenabend im Kasino.

Sonntag, den 3. Mai: Besichtigungen in Gruppen.

9 h bis 10.30 h: Gebr. Sulzer A.-G.

9 h bis 10.30 h: Schweiz. Lokomotiv- und Maschinenfabrik.

10.45 h bis 11.30 h: J. J. Rieter A.-G., Winterthur-Töss.

10.45 h bis 11.45 h: Brauerei Haldengut, Winterthur.

Von 11.45 h an Imbiss, offeriert von der Brauerei Haldengut.

Anmeldungen bis 28. April an den Präsidenten des Techn. Vereins Winterthur, Dr. F. G. Müller-Schoellhorn, oder an das Sekretariat des S. I. A., Tiefenhöfe 11, Zürich.